

« **Diplomatie** »

portail interministériel de la correspondance diplomatique

décembre 2012

Le **portail interministériel de la correspondance diplomatique**, sous le nom de « *Diplomatie* », fusionne, dans un outil unique, l'ensemble du flux documentaire relatif au traitement de la politique étrangère (production, publication, archivage), quelle que soit la typologie du document (courriel formel, note diplomatique, télégramme diplomatique).

La création du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) et l'annonce d'une feuille de route de l'administration électronique (E-MAP) offrent un **contexte particulièrement propice** à la réalisation du projet « *Diplomatie* », qui a obtenu le 8 novembre 2012 un avis favorable de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) ; l'option prise d'intégrer, en *open source* conformément aux orientations du Premier Ministre, une **gestion électronique de documents** à un **réseau social professionnel** ouvre la possibilité aux acteurs de la politique étrangère d'être à la pointe de la **transformation numérique de l'Etat**.

Ce projet accompagne la montée en puissance de la **diplomatie publique** sur les réseaux numériques par la direction de la communication du ministère, au bénéfice de l'ensemble de nos postes diplomatiques et consulaires.

« *Diplomatie* » contribuera également au plan d'action de la **diplomatie économique** que le ministre des affaires étrangères a lancé cet été : les entreprises qui seront invitées sur le portail pourront accéder directement à une partie de la correspondance diplomatique.

Ce nouvel instrument de communication est porteur de **gains significatifs** et donc de **création de valeur** pour l'ensemble de l'administration :

- **hiérarchisation de l'information diplomatique** : en différenciant nettement les correspondances pour action et les typologies de documents, le portail donnera aux décideurs une information pertinente et rapide ;
- **productivité** : le caractère interministériel de la plate-forme, l'inscription des réseaux professionnels réels dans des espaces numériques ad hoc, la modularité des communautés, la régression escomptée de la volumétrie des courriels, l'accessibilité en mobilité, et la fluidité du partage de l'information sont à la fois des réponses adaptées aux besoins exprimés par les agents et des facteurs de productivité.
- **innovation** : en saluant dans son avis le caractère innovant de la solution proposée dans « *Diplomatie* », la DISIC met les administrations partenaires du projet en position de démontrer, tant en interne qu'en externe, que la puissance publique sait saisir les leviers numériques de la modernisation.

- **sécurité** : en collaboration avec l'ANSSI, la direction de projet identifie les solutions matérielles et logicielles les plus en pointe en matière de sécurité des systèmes d'information, notamment en mobilité.

La conduite du changement nécessitera l'adhésion la plus forte possible des agents publics et de leur encadrement : le comité permanent des réseaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE) examinera en juin 2013 la **formalisation des engagements ministériels** sur la base d'une **offre de services** détaillant les fonctionnalités et les conditions d'utilisation de « *Diplomatie* », la mise en place des communautés et des enrôlements, le mécanisme d'habilitation des utilisateurs, les propositions de formation tant à l'outil qu'au **nouveau métier de gestionnaire de communauté**, la présentation d'un guide de la correspondance diplomatique.

Parallèlement, et en appui aux réunions du comité de pilotage interministériel, la direction des systèmes d'information du ministère des affaires étrangères poursuit la **consultation de groupes utilisateurs**, tant en administration centrale qu'à l'étranger, afin de promouvoir le concept du portail et de recueillir l'expression des besoins.

Le coût de développement est estimé à 3 millions d'Euros, répartis sur les trois exercices budgétaires 2011-2014, entièrement pris en charge par le ministère des affaires étrangères ; les **coûts de formation** seront répartis entre administrations au pro-rata des agents formés ; le projet ne nécessitant ni infrastructure dédiée, ni client lourd, **les coûts d'investissements matériels** sont quasi nuls. La direction de projet fournira une version qualifiée du portail pour la fin de l'année 2013, afin que des tests de charge et d'usage puissent être conduits au premier semestre 2014. L'ouverture du service est programmée le **1^{er} juillet 2014**.